

Les écoles chrétiennes de Terre Sainte ont avant tout le souhait d'échanges pédagogiques en français avec des partenaires étrangers. C'est l'objet des partenariats bilatéraux entre établissements, avec un projet bien déterminé et dans un temps limité. Ces échanges à distance trouvent naturellement leur aboutissement dans des voyages scolaires de part et d'autre de la Méditerranée. De telles expériences sont capitales pour les élèves de Terre Sainte. Pour garantir la réussite de ces voyages, l'expérience montre qu'il faut très tôt prendre garde aux critères suivants.

### OBJECTIF PÉDAGOGIQUE



L'objectif du voyage doit avoir été parfaitement explicité de vive voix et par écrit entre les partenaires. Il détermine l'organisation à retenir et certaines conditions pratiques (comme le choix d'une période scolaire ou de vacances) :

- séjour linguistique et culturel en France des meilleurs lauréats de l'examen de français langue étrangère (Delf) ;
- mobilité individuelle : scolarisation d'un ou plusieurs élèves dans l'établissement partenaire pour une durée significative ;
- voyage scolaire de groupe avec participation aux cours dans l'établissement partenaire ;
- voyage scolaire pédagogique et culturel, incluant une dimension de pèlerinage à définir pour les élèves français qui se rendent en Terre Sainte ;
- voyage conclusif d'un échange pédagogique, permettant la réalisation d'une œuvre commune au terme d'une préparation à distance (représentation théâtrale ou artistique, projet culturel ou interdisciplinaire...)

### FINANCEMENT

Avant de s'engager fermement dans un projet, il est indispensable que son financement soit abordé par les deux établissements partenaires. Laisser imaginer un voyage dont le budget n'est pas assuré n'est pas responsable et peut profondément décevoir s'il doit être annulé faute de financement.

La plupart des habitants des Territoires palestiniens n'ont pas accès à l'aéroport de Tel Aviv et doivent passer par la Jordanie. Le trajet vers la France est alors deux fois plus coûteux tandis que le niveau de vie moyen est inférieur de moitié au niveau de vie en France. Un voyage vers la France ne peut donc s'envisager qu'avec une aide financière. Avec le soutien de leur école, des Églises et de leurs partenaires, les familles palestiniennes peuvent subvenir pour 50 à 70 % du coût du trajet. L'établissement partenaire en France doit pouvoir annoncer quelle sera sa participation financière au voyage. Le fonds de solidarité du Réseau Barnabé peut éventuellement intervenir en complément s'il est sollicité, avec un budget prévisionnel, trois mois avant la date prévue du voyage.

Habituellement, l'établissement d'accueil offre la scolarité, les repas, les éventuelles visites et activités, le logement en familles d'accueil avec les repas... Lorsque l'on est accueilli dans un établissement en Terre Sainte, il convient de participer au coût des visites et des déplacements en car.

### FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Ressortissants français voyageant en Terre Sainte (Israël et Territoires palestiniens), voir les renseignements sur :

[www.reseaubarnabe.org/conseilsvoyage](http://www.reseaubarnabe.org/conseilsvoyage)

Élèves de Terre Sainte et leurs accompagnateurs voyageant en France :

1. Deux mois avant le départ, transmettre une copie des passeports au partenaire français qui rédigera une « attestation d'accueil » sous forme de lettre d'invitation précisant les dates de voyages, son objet principal, la liste des participants avec leurs numéros de passeport et indiquant que les frais de séjour en France sont pris en charge (indispensable).
2. Plus de six semaines avant le départ, demander les visas au Consulat général de France à Jérusalem ou aux permanences de Bethléem ou de Ramallah ([www.consulfrance-jerusalem.org/-Visas](http://www.consulfrance-jerusalem.org/-Visas)) avec :
  - formulaire de demande de visa
  - passeports valables + de 6 mois
  - autorisation parentale (mineurs)
  - 2 photos d'identité
  - réservation des vols

Lors du passage de frontière vers la France, le responsable du groupe doit impérativement être en possession de l'attestation d'accueil, des autorisations parentales pour les mineurs et des billets de retour.

Le Consulat général de France à Jérusalem offre le coût des visas aux mineurs participants à un voyage scolaire.

### PRISE DE CONTACT ET PRÉPARATION

- Facebook, Skype et les courriels facilitent les premières prises de contact entre élèves avant le départ, ainsi qu'après leur retour.
- Préparez les visites et démarches spirituelles, ainsi qu'une activité à présenter dans laquelle impliquer ceux qui vous reçoivent (saynète, réalisation d'un spectacle, concours culinaire ou photographique, etc.) Plus d'idées sur [www.reseaubarnabe.org/agir/comment/idees](http://www.reseaubarnabe.org/agir/comment/idees).
- Vérifiez les dates de vacances si les élèves souhaitent connaître la vie scolaire.
- Pour un séjour en Terre Sainte, visitez le site du Centre chrétien d'information : [www.cicts.org](http://www.cicts.org) (horaires des offices, ouverture des lieux saints, références bibliques, propositions de logement en maison religieuse, lignes de transports publics, etc.)